



Paris, le 03/12/2010

Rapprochement opérationnel et capitalistique entre Auplata et Columbus Gold Corp. sur le site minier Paul Isnard

Auplata, société d'exploitation et d'exploration aurifère basée en Guyane française et cotée sur NYSE Alternext à Paris, et Columbus Gold Corporation, société d'exploration aurifère canadienne cotée sur le marché TSX de la bourse de Toronto (Canada), annoncent, ce jour, la signature d'un accord portant sur les titres miniers détenus par Auplata sur le site de Paul Isnard, assorti d'une prise de participation significative d'Auplata au capital de Columbus Gold.

Auplata a été identifié par Columbus Gold comme étant la société disposant des meilleures compétences pour le développement de projets miniers aurifères en Guyane française, territoire particulièrement riche en or et encore très largement inexploité. Le travail réalisé depuis plusieurs années a fait d'Auplata un exploitant de référence dans le département d'outre-mer français, et à ce titre bien positionné pour accéder à ces importantes ressources. De son côté, Columbus Gold et son équipe dirigeante disposent d'une double expérience de conduite de travaux d'exploration et d'accès au financement de projet miniers sur le marché nord américain.

Les deux sociétés ont décidé de mettre en œuvre leurs fortes complémentarités sur le site minier majeur de Paul Isnard, propriété d'Auplata. Le bon déroulement des différentes étapes de cet accord devrait aboutir à la montée d'Auplata au capital de Columbus Gold à hauteur de 40 à 45%, Auplata devenant ainsi le principal actionnaire de Columbus Gold. Parallèlement, Columbus Gold deviendrait propriétaire de 51% du projet Paul Isnard, avec la possibilité d'en détenir la pleine propriété sous certaines conditions.

Cet accord permet à Auplata d'accélérer le développement de son site minier au potentiel aurifère le plus important, sans obérer sa capacité financière et opérationnelle à opérer les deux mines de Yaou et Dieu Merci et à développer la nouvelle méthode de récupération de l'or au thiosulfate.

➤ 7 MUSD d'engagement de dépenses d'exploration par Columbus Gold sur Paul Isnard

En vertu de l'accord, Columbus Gold s'est engagé à réaliser un montant minimum de dépenses d'exploration de 7 MUSD au cours des deux années suivant l'entrée en vigueur de l'accord, dont 2 MUSD au cours de la première année. Ces dépenses d'exploration constituent le prélude à une exploitation industrielle de grande taille et de forte production sur ces titres miniers, situés dans le secteur dit de la Montagne d'Or dans le nord-ouest de la Guyane française, à 180 km à l'ouest de Cayenne. Ces titres miniers comprennent un ensemble de concessions, d'une superficie de 135 km² et d'échéance décembre 2018, ainsi qu'une demande de permis d'exploitation, d'une superficie de 14 km², qui fait actuellement l'objet d'une instruction par les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Depuis la première découverte d'or en 1873, Paul Isnard a été un important lieu d'exploitation aurifère alluvionnaire. En revanche, l'or primaire est resté pratiquement inexploité. Il est rappelé que selon l'étude du cabinet d'expertise RSG Global, réalisée en 2004 à la demande de Golden Star Ressources Ltd., les ressources inférées du site se monteraient à 4 millions d'onces d'or (124 tonnes) à une teneur de 1,0 g/t.

➤ Montée progressive d'Auplata au capital de Columbus Gold

Parallèlement et en fonction du séquençage des dépenses d'exploration réalisées par Columbus Gold, l'accord prévoit des émissions d'actions nouvelles Columbus Gold, par étape et sans coût supplémentaire, en faveur d'Auplata. La participation d'Auplata au capital de Columbus Gold serait ainsi portée à un niveau proche de 45%, faisant d'Auplata le premier actionnaire de Columbus Gold.

En contrepartie de ses dépenses d'exploration et des titres émis en faveur d'Auplata, Columbus Gold bénéficierait d'une option lui permettant de détenir 51% des titres miniers Paul Isnard. Ce pourcentage de détention pourrait monter à 100% sous la condition, pour Columbus Gold, de réaliser une étude de faisabilité, selon les normes canadiennes, dans un délai maximum de 4 ans suivant l'entrée en vigueur de l'accord.

Simultanément, Columbus Gold a conditionné son accord à une implication de Pelican Venture, 1^{er} actionnaire d'Auplata, à son capital afin de faciliter les relations avec les autorités administratives françaises et de faire bénéficier à Columbus Gold de l'expérience et la connaissance de Pélican Venture de l'environnement aurifère guyanais. Ainsi, Pelican Venture sera amené souscrire à une augmentation de capital de Columbus Gold à hauteur d'environ 1,4 M\$CAD sur la base de la moyenne des 30 derniers cours de bourse.

L'accord entre Auplata et Columbus Gold reste soumis à la réalisation de différentes conditions suspensives, notamment l'approbation des actionnaires de Columbus Gold. L'ensemble des conditions suspensives doit être intégralement réalisé avant le 31 mai 2011, sauf prorogation du délai par accord entre les parties.

➤ **Columbus Gold : 23 projets d'exploration aurifère sur le continent nord-américain**

Cotée sur le marché de croissance (TSX) du Toronto Market Exchange (TMX), Columbus Gold est une société canadienne d'exploration aurifère qui détient, à ce jour, un portefeuille de 23 projets d'exploration aurifère, en direct ou par l'intermédiaire de joint-ventures avec des partenaires miniers industriels, situés dans les états du Nevada et de l'Arizona (Etats-Unis). La moitié de ces projets sont situés dans le secteur de Battle Mountain (Nevada), importante zone aurifère sur laquelle sont déjà implantées des mines de plusieurs compagnies minières majeures.

Auplata, par le biais de sa participation détenue dans Columbus Gold, se trouvera donc associée, à hauteur d'environ 45%, à l'ensemble de ces projets, le projet de Paul Isnard devenant le plus important et le plus avancé.

➤ **Poursuite de la mise au point du futur procédé de récupération de l'or**

En dehors de cet accord qui porte exclusivement sur la zone de Paul Isnard, Auplata entend poursuivre ses différents développements et notamment la mise au point du nouveau procédé de récupération de l'or à base de thiosulfate, qui fait actuellement l'objet de tests sur un démonstrateur industriel situé sur la mine de Dieu Merci.

Auplata en bref

Auplata est le premier producteur d'or de Guyane Française. Née en juillet 2004, la société Auplata exploite deux mines d'or, Dieu Merci et Yaou. Au total, Auplata dispose de plus de 750 km² de permis et titres miniers.

Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaise.

Auplata détient, depuis février 2009, la qualification « entreprise innovante » décernée par OSEO innovation.

Auplata est coté sur le marché NYSE Alternext à Paris (NYSE Euronext). Code ISIN : FR0010397760 – code mnémorique : ALAUP. Le capital social d'Auplata est composé de 17 032 681 actions.

Pour plus d'information sur la société Auplata, vous pouvez consulter le site Internet de la société aux adresses suivantes : www.auplata.fr ou www.auplata.gf

Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'Auplata en vous inscrivant sur : www.actus-finance.fr

Contacts :

AUPLATA

Jean-Pierre Gorgé Président 01 44 77 94 80

EUROLAND FINANCE

Julia Temin Listing Sponsor 01 44 70 20 84

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes Relations investisseurs 01 72 74 81 87

Nicolas Bouchez Relations presse 01 77 35 04 37